



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## code des marchés publics

Question écrite n° 20465

### Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mise en place d'une nomenclature selon l'article 27 du nouveau code des marchés publics. La ventilation induite par la nomenclature très détaillée donne lieu à un temps de traitement plus important des différentes commandes et factures des collectivités locales. Sa mise en oeuvre pose d'importants problèmes d'organisation et de comportement en matière d'achat public, en particulier dans les collectivités les plus petites où cela donne lieu à une augmentation importante de la masse de travail d'un personnel souvent peu important. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin que le respect du nouveau code des marchés publics ne pénalise pas les communes aux moyens les plus faibles.

### Texte de la réponse

Sensible aux difficultés rencontrées par les acheteurs publics dans l'application de l'article 27 ou de la nomenclature qui lui est associée, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a souhaité, après avoir demandé un bilan de leur mise en oeuvre, que soit uniformisé et simplifié le régime d'appréciation des seuils des marchés de fournitures et de services prévu à l'article 27. En outre, dans le projet de réforme en cours d'élaboration, il est envisagé de supprimer la référence obligatoire à la nomenclature annexée à l'arrêté du 13 décembre 2001. Les acheteurs publics seront désormais invités à apprécier eux-mêmes le caractère homogène des familles des prestations dont ils envisagent l'acquisition en se référant aux caractéristiques de leur activité. Ils pourront choisir, le cas échéant, de créer leur propre nomenclature en cohérence avec leur action ou de se reporter à la nomenclature précitée qui gardera un caractère indicatif. Cette disposition s'inscrit clairement dans la double logique de simplification des règles et de responsabilisation des acheteurs qui sous-tend ce projet de réforme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Louis Cosyns](#)

**Circonscription :** Cher (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20465

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2003, page 4929

**Réponse publiée le :** 25 août 2003, page 6658